

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2013 À 18 H 30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mercredi trente janvier deux mille treize à 18 h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

MEMBRES PRESENTS (10) :

Mesdames Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT, Valérie MONTANIER, Marie-Ange SORRENTINO – Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, François COMBET, Philippe GIRARD, Michel VINIT.

MEMBRES ABSENTS (04) :

Madame Marie-Thérèse COMBET – Messieurs Sébastien ANDRE, Didier MARTIN-FARDON, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

PROCURATIONS (03) :

De Madame Marie-Thérèse COMBET à Madame Madeleine LAPERROUSE.

De Monsieur Didier MARTIN-FARDON à Monsieur Philippe GIRARD.

De Monsieur Denis QUEZEL-GUERRAZ à Monsieur Michel VINIT.

Secrétaire de séance :

Madame Madeleine LAPERROUSE.

Intervenant :

Monsieur Bruno VILLEMIN, Directeur des cinq régies du Canton de La Chambre.

Afin de libérer l'intervenant, la lecture du compte-rendu de la séance précédente sera faite après le point n°3. Le point n°3 de l'ordre du jour est donc traité en premier lieu.

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATIONS SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE :

Bruno Villemin fait le point sur les producteurs d'énergie de la commune :

- 2 installations sont en service depuis 2011
- 4 en 2012 (dont le nouveau groupe scolaire)
- 2 projets sont en cours, ils concernent le bâtiment des services techniques et la salle polyvalente suite à la proposition de SUNALP évoquée lors du conseil municipal du 2 octobre 2012.

La production totale s'élève à 28 182 KWH pour un coût de 13.176 €.

Le tarif d'achat évolue chaque trimestre, de 0.58 € KWH pour les premières installations, il est aujourd'hui de 0.37 €. Il est fixé à la date du dépôt de la demande et pour 20 ans. Le coût de l'installation varie en fonction de la surface (entre 12.000 € et 20.000 €) aujourd'hui, l'amortissement se réalise au mieux sur 14 à 15 ans.

Pour compenser les surcoûts liés à l'achat de cette énergie, une taxe a été mise en place en 2003 : la Contribution au Service Public de l'Electricité ou CSPE, son taux passera de 1.05 € à 1.35 € sur les factures du mois d'avril, elle est versée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle sert à financer :

- Les dispositifs de solidarité (fonds social de solidarité pour le logement).
- Le développement des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne).

Remarques :

- Suite à la loi NOME, 25 % du capital d'E.D.F. a été libéré, laissant à l'abonné le libre choix de son fournisseur d'énergie. D'où une perte pour le réseau.

A partir du 31 décembre 2015, les tarifs jaunes et verts sortent des tarifs réglementés.

De nouveaux compteurs devront être normalement installés (300 €). Ils sont à la charge du distributeur d'énergie donc de la Régie.

- Les factures impayées font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas. Une solution est recherchée lors d'une rencontre avec les abonnés concernés.

Bruno VILLEMIN quitte la séance.

Lecture du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2012, Monsieur le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- la cession d'un terrain communal
- une motion pour soutenir RIO TINTO et les activités industrielles en difficulté de la vallée : Gate France, Spirel, Métal Temple, Thermphos
- une motion concernant l'ouverture des grandes surfaces, le dimanche

VOTE : 13 POUR

1°) DELIBERATION CONCERNANT LE PERSONNEL :

Monsieur Gérard BORDON propose 2 avancements de grades avec effet au 1^{er} février 2013 pour 2 A.T.S.E.M.

Les 2 agents remplissent les critères et donnent entièrement satisfaction, la proposition a été acceptée par la commission paritaire. Le Conseil Municipal doit délibérer pour ouvrir 2 postes d'A.T.S.E.M. principale 2^{ème} classe et fermer les 2 postes d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe occupés jusqu'alors.

VOTE : 13 POUR

2°) DELIBERATION CONCERNANT L'OUVERTURE DE CREDITS :

L'ouverture est possible dans la limite de 25 % de crédits inscrits au budget 2012. (voir tableau)

VOTE : 13 POUR

3°) PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN :

Un administré veut acquérir la parcelle B 704, d'une superficie de 171 m² et située en Régis en zone NC.

Cette parcelle, issue de la procédure des biens sans maître, était retombée dans le domaine communal.

Prix proposé : 3 € le m². La cession se fera par acte administratif.

VOTE : 13 POUR

4°) MOTION POUR RIO TINTO :

Des collectivités de Maurienne ont voté une motion pour soutenir RIO TINTO.
Nous proposons de reprendre cette motion et de la présenter au S.P.M. pour la défense de l'emploi et le maintien de l'activité en Maurienne.

VOTE : 13 POUR

Le Conseil Municipal apporte son soutien aux salariés des entreprises en difficultés :
THERMPHOS, GATE France, SPIREL ainsi que Métal Temple

5°) SITUATION DU COMMERCE LOCAL :

Une motion a été prise au Conseil Municipal de Saint Jean de Maurienne et à la Communauté de Cœur de Maurienne pour que soit respecté le consensus évoqué en décembre soit l'ouverture des grandes surfaces en périodes touristiques et pendant les fêtes.
Nous soutenons cette motion et défendons les intérêts des salariés concernés par le travail du dimanche matin.

VOTE : 13 POUR

6°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Commission « Urbanisme »

Cette commission se réunira régulièrement pour travailler à l'élaboration du PLU avec notre cabinet conseil « EPODE » ce qui demandera une présence assidue.

Composition de la commission : Philippe GIRARD, Claude BERARD, Gérard BORDON, LAPERROUSE Madeleine, BORGHART Ingrid, Agnès PRUVOT, Michel VINIT, François COMBET.

Aux membres élus, et suivant l'évolution du dossier, des membres extérieurs seront invités à participer aux réunions : acteurs économiques, agriculteurs, services de l'Etat...

b) Commission « Finances »

Deux réunions sont prévues en février pour préparer les orientations budgétaires pour 2013.

c) Réforme des rythmes scolaires

Les communes doivent se positionner avant le 31 mars 2013.

Nous considérons cette réforme trop précipitée pour pouvoir être mise en place dès septembre 2013, et comme les autres communes du canton nous proposons de la reporter à la rentrée 2014.

Il faudrait en tout cas une position commune sur tout le territoire Maurienne.

Une réunion d'informations à lieu demain 31/01/2013 à 17 H 00 à Saint Michel de Maurienne.

d) Spectacle Hopérap

Une représentation se tiendra le 2 février 2013 à 18 H 30 à la Salle Polyvalente de Sainte Marie de Cuines.

La séance est levée à 20 H 45.